CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

<u>OBJET</u>: Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - Exercice 2019 - 2ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à huit associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 31 300 €conformément aux détails figurant en annexe du rapport,
- d'octroyer des subventions d'équipement à deux associations œuvrant dans le domaine sanitaire (Ressource et Comite départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône) pour un montant total de 18 800 € conformément aux détails figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec les associations : Ressource et Comite départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le mouvement de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental. La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée